HORAIRES:

<u>* Maternelles (PS à CP)</u>

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h35 à 12h et de 13h45 à 16h20

<u>* Primaires (CE1 à CM2)</u>

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h35 à 12h15 et de 14h à 16h20

Ouverture des portes à 8h25

Inscrivez-vous dès aujourd'hui

7, place Saint-Simon
44140 MONTBERT

02 40 26 74 48
06 76 78 65 38
ce.0441681n@ac-nantes.fr

École primaire publique René Cassin

PORTES OUVERTES

Pourquoi inscrire votre enfant?

L' équipe pédagogique accueille vos enfants au sein de 7 classes.

Chaque année, un projet commun à toutes les classes est proposé. Il est complété par d'autres projets tout au long de l'année :

- classes de découverte
- semaine des arts
- piscine
- musique et danse
- cross
- Lire et faire lire (en partenariat avec l'amicale laïque)

Présence du RASED
(Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Comment inscrire votre enfant?

POUR INSCRIRE VOTRE ENFANT

Prenez contact avec Nathalie SERVO, de préférence le lundi (jour de décharge). Un rendez-vous vous sera proposé. Il vous sera demandé d'apporter :

- le livret de famille
- le carnet de santé
- le certificat de radiation s'il s'agit d'un changement d'école.

La PS accueille les enfants qui auront 3 ans dans l'année civile.
Les enfants de TPS seront accueillis sous certaines conditions.

Lors de ce rendez-vous, vous pourrez visiter l'école et poser toutes les questions que vous souhaitez.

L'association des parents d'élèves
(affiliée à la FCPE)

Les parents bénévoles se chargent d'organiser des manifestations pour animer la vie de l'école et participer au financement des sorties scolaires.
Ces manifestations ont lieu tout au long de l'année : vide-grenier en septembre, randonnée à Pâques, fête de l'école en juin, et toujours de bonne humeur!

Les représentants de parents élus

Au début de chaque année scolaire, des élections de parents sont organisées pour élire les représentants de parents au conseil d'école. Tous les parents qui ont un enfant inscrit à l'école peuvent voter ou se présenter.
Le conseil d'école réunit l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves élus et les représentants de la municipalité. Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école.